

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2016201715959

Session / zitting :

20162017 (SO)

20162017 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 26/04/2017

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
7 M. Sociale Zaken en Volksgezondheid M. Affaires sociales et Santé publique	1549	30/05/2017

### **La dépendance médicamenteuse.**

Selon un article paru le 10 mars 2017 dans *Le Figaro*, l'addiction aux médicaments contre la douleur augmente. Près de 4 millions de Français dépassent le temps de prescription de plusieurs semaines.

L'addiction aux médicaments a des effets néfastes. Elle peut notamment causer des accidents sur la voie publique, des bouffées d'angoisses, des insomnies ou encore des crises d'épilepsies.

1. Pouvez-vous donner des informations sur la situation actuelle en Belgique? Dans l'affirmative, disposez-vous de statistiques sur la situation?
2. Quelles sont les mesures prises pour lutter contre cette forme de dépendance?

## Réponse à la question parlementaire n° K1549 du 26/04/2017 de Madame Jadin

Il est difficile, à l'heure actuelle au vu des données disponibles, d'avoir un aperçu précis de la prévalence de ce type de dépendance en Belgique. Cependant, certains indicateurs peuvent déjà nous apporter des éléments de réponse.

Les données du **RHM (résumé hospitalier minimum)** démontrent que le nombre de diagnostics de dépendance aux opiacés et autres médicaments similaires au sein des hôpitaux généraux reste relativement stable dans le temps (entre les 3935 et 4064 diagnostics entre 2010 et 2014).

Selon les données de **l'enquête santé de l'ISP en 2013**, le pourcentage de personnes dans la population rapportant avoir consommé un analgésique dans les 24 heures précédant l'interview est de 4.8 %. Ce pourcentage était de 5.6 % en 2004 et de 5.7% en 2008. Il s'agit là donc d'une baisse.

Ci-dessous, vous trouverez les données farmanet qui concernent la **délivrance de médicaments remboursés en officine publique** en 2013, 2014 et 2015. Il s'agit à chaque fois du nombre de patients ayant reçus « une catégorie de nombre de DDD (*Defined Daily Dose*) » par année. Par exemple, en 2015 le nombre de patients ayant reçu en officine plus de 42 DDD par an est de 300.996. La proportion de patients ayant reçu plus de 42 DDD parmi les patients auxquels on a délivré un antalgique reste stable dans le temps et est de 29 %.

Aantal DDD per categorie Catégorie nombre de DDD	Aantal patienten Nombre de patients uniques		
	2013	2014	2015
0-7	272.438	292.354	299.953
7-14	94.074	100.474	117.556
14-21	205.205	207.045	193.056
21-28	27.898	36.804	48.867
28-35	56.569	57.893	58.174
35-42	19.929	21.605	23.039
+ de 42	275.395	291.320	300.996

La dépendance aux antidouleurs constitue bien évidemment un problème de santé publique pour lequel je reste très attentive. Il est primordial de sensibiliser les médecins à un usage rationnel de ces médicaments. Il est important que les patients qui en ont besoin en aient, mais que ceux pour qui une autre alternative existe en fassent usage. De plus, il est important de faire de la prévention auprès des patients afin de les sensibiliser aux risques accrus de dépendance. L'Agence Fédérale pour les Médicaments et les Produits de Santé a à cet effet lancé une campagne de sensibilisation pour un usage adéquat des médicaments. Vous trouverez des informations via le lien suivant : [www.unmedicamentn'estpasunbonbon.be](http://www.unmedicamentn'estpasunbonbon.be). Une page y est notamment consacrée à l'utilisation appropriée des antidouleurs.

**De Minister,**

**La Ministre**

**Maggie DE BLOCK**